



1 & 2
DECEMBRE
2022

COLLOQUE SPORT & NUMÉRIQUE BIEN-ÊTRE & EMPLOI

CONTACT

<https://bit.ly/ColloqueSportNumerique>

colloque@iscid-co.fr



Congrès International

ISCID-CO Longuenesse, 1 & 2 Décembre 2022

SPORT ET NUMERIQUE : BIEN-ETRE ET EMPLOI (TRAVAIL ET TELETRAVAIL)

Le mouvement sportif et le secteur économique du sport représenté par les entreprises qui conçoivent et commercialisent des produits et/ou qui vendent des biens et services sportifs connaissent actuellement de profondes mutations accélérées par la crise sanitaire du COVID-19 et de ses variants. Celle-ci s'introduit inopinément avec l'arrivée du web 4.0, du développement du e-commerce, du marketing digital, des pop up, web app, du dropshipping, d'un marché décentralisé (cryptomonnaie et actifs numériques) et des nouvelles technologies (IA). Les effets du marché des m-services, alliant rapidité, réactivité et retour instantané dans la transmission des informations, transforment le paysage et l'offre de services et/ou de produits sportifs en modifiant les modes et usages des pratiques et en créant de nouveaux besoins de consommation, en prise avec les ressources territoriales et touristiques locales. Ainsi, des communautés numériques se forment en fonction de la pratique recherchée du moment, de l'utilité (convivialité, appartenance à un groupe, coaching, épanouissement personnel) et du bien-être associés. Que l'on soit au travail ou en télétravail, ces objets (applications numériques, plateformes, produits connectés,...) servant d'interface entre l'offreur et le demandeur, constituent une expérience et une storytelling avant, pendant et après l'utilisation du produit/service.

L'ensemble de ces mutations (financières, économiques et sociales) liées au changement et à l'innovation dans le champ numérique (dont les startups) invite les managers d'entreprise à repenser ou redéfinir la notion de bien-être, la crise sanitaire accentuant le processus. Les métiers de demain se créent, s'inventent ou se ré(inventent) autour de blocs de compétences divers et variés qui s'inscrivent au travers de soft skills et de nouveaux modes de recrutement. Le bien-être et la santé au travail sont donc plus que jamais au cœur des préoccupations des acteurs de l'entreprise. La crise sanitaire sans précédent que nous traversons a mis en évidence des souffrances pré existantes et en a créé de nouvelles. Le télétravail qui s'est considérablement développé a entraîné un mal être qui s'est installé de manière insidieuse. Les conditions du télétravail, matérielles (logements non adaptés, équipement inadéquat...) tout comme intellectuelles (isolement, autonomie obligatoire,...) entraînent un mal être responsable lui-même de pathologies à court ou moyen terme qu'il faudra prévenir. Les conditions de travail en présentiel ont du intégrer les gestes barrières et la distanciation sociale difficilement compatibles avec une relation sociale épanouie. Les encadrants, du manager de proximité au DRH doivent répondre aux attentes des salariés et préparer l'avenir. De nouvelles procédures, de nouveaux outils, ou l'adaptation de l'existant seront nécessaires pour mener à bien cette démarche.

C'est pourquoi l'International Business School (ISCID-CO) de l'Université du Littoral Côte d'Opale (ULCO) organise les 1er et 2 Décembre 2022 un Colloque International en phygital à Saint-Omer sur le thème du "Sport et numérique : bien-être et emploi". Ce Colloque va s'employer à définir les relations du sport (et/ou esport) et du bien-être au travail, les leviers à mettre en place ainsi que les opportunités qui peuvent en découler pour le secteur touristique.

A l'aune des Jeux Olympiques de Paris 2024, le programme de ce Colloque s'articule de fait autour de 4 items interdépendants

« **Sport, Entreprise, Territoire et Innovation** ».

Ainsi, 3 track sont proposés pour soumettre vos communications :

"Bien-être et qualité de vie au travail"

"Sport et tourisme"

"Sport et développement des territoires"

"bien-être et qualité de vie au travail" :

la numéritie se définit au sein d'un monde numérique où les conditions de travail et les formes d'organisation professionnelles se trouvent dans l'impossibilité d'être prédites (Lacan et Silva, 2015). Le développement de l'interactionnalité et des liens interpersonnels au sein des entreprises mesure, de fait, l'efficacité des nouveaux outils digitaux employés (Benkler, 2006).

La compréhension des dimensions émotionnelles (et non plus simplement rationnelles) doivent être introduites pour construire un climat de confiance et une atmosphère bienveillante : le collectif se substitue à une organisation hiérarchique, chaque être se construisant dans sa relation avec autrui. Comment créer les conditions du bien-être au travail afin de favoriser la coopération et le sentiment d'appartenance à l'entreprise ? Quel est l'impact sur la performance de l'entreprise ?

Est elle porteur d'une externalité positive ?

d'après une étude réalisée par Goodwill-Management pour le compte du CNOSF, du MEDEF et du soutien d'AG2R La Mondiale sur l'impact économique de la pratique du sport en entreprise, il en ressort pour le salarié entre 5 et 7% d'économies sur les dépenses de santé annuelles, une augmentation de 6 à 9% d'amélioration de la productivité et un accroissement de 3 ans d'espérance de vie; pour l'entreprise, il en ressort une amélioration de la rentabilité nette de 1 à 14% et de la productivité salarié de 6 à 9%. Quelles sont les pratiques managériales innovantes adossées au sport à mettre en place afin de favoriser le mieux vivre ensemble, la diminution des risques psychosociaux et la cohésion d'équipe des collaborateurs au sein des entreprises ? Ces nouvelles pratiques débouchent elles vers le management inclusif, une conception holistique de l'entreprise, une politique RSE/RSO ?

"Sport et tourisme" : un levier transversal pour les entreprises, les organisations et l'attractivité des territoires. La question mérite d'autant plus d'être posée que les organes de direction des sociétés anonymes doivent désormais, entre autre, tenir compte des enjeux sportifs de son activité (art. L. 225-35 et L. 225-65 C. com., réd. Loi n° 2022-296, du 2 Mars 2022). L'arrivée du locatourisme, la prise en compte d'outils issus de l'expérience immersive de la gamification et du développement de l'écotourisme à partir de parcours de forme digitalisés contribuent au mouvement fédérateur pour les collaborateurs d'une entreprise et un bien-être au travail. Le storytelling dans la pratique sportive crée un univers narratif complet où tout doit être scénarisé : l'expérience individuelle qui en résulte s'inscrit au sein d'un écosystème collaboratif contribuant à la découverte du patrimoine territorial. L'expérience client passe également, pour les organisations sportives et l'attractivité du territoire, par les supporters (spectacle du sport ou sportainment). L'expérience

du brand storytelling permet à une entreprise et/ou un territoire de cultiver une relation de proximité et améliorer le taux de confiance avec les usagers. L'histoire ainsi racontée dans la promotion de la marque ou de l'animation d'un match incarne les valeurs de l'entreprise ou du club sportif et crée une expérience durable. La croissance de cette nouvelle industrie modifie-t-elle la relation client et les modèles d'organisation traditionnelles des entreprises, des organisations et des acteurs touristiques ? Comment peut-on définir ces nouveaux rapports au travail ? Dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions des professionnels du tourisme sportif, une réglementation doit-elle être envisagée afin d'accompagner et d'encourager les acteurs au développement de ce secteur ?

"Sport et développement des territoires" : d'après une étude réalisée dans la Revue Economie Rurale (Nadine T., Salima B.A., Lionel V., Eric P., Dominique V., Marie-Anne L., 2019), l'évaluation quantitative et qualitative des politiques de dynamisation des territoires démontre que l'efficacité des mesures favorisant l'implantation des entreprises n'est efficace que si elle est accompagnée d'une politique d'accueil des populations. L'attractivité d'un territoire dépend donc à la fois des structures d'accueil des entreprises et du bien-être de ses habitants. Le bien-être associé à la pratique d'une activité physique, au sportainement génère un épanouissement personnel, une inclusion sociale, le bien et le mieux vivre ensemble, une identité territoriale et culturelle pour les collectivités et les entreprises et une image de marque valorisée sur l'ensemble des continents. La ville devient une « aire de jeux ». La crise sanitaire redéfinit le positionnement des territoires et la demande effective : de nouvelles pratiques naissent telles que le "workation" et/ou le "staycation". Quels sont les leviers de différenciation et de positionnement pour un territoire dans le cadre du développement de sa marque et de l'affichage de son identité à l'international ? Une manifestation comme les Jeux Olympiques Paris 2024 est vécue comme un instrument de promotion exceptionnel pour les villes qui y sont associées. Elle donne lieu à la construction rapide de nouveaux équipements, éventuellement à une modification de l'aménagement du territoire, au besoin à la faveur de l'adoption de dispositions dérogeant aux règles d'urbanisme et des marchés publics.

L'objectif de ce colloque est de soulever ou d'identifier des éléments, facteurs innovants qui pourront permettre l'intégration du sport comme un outil indispensable de bien-être dans l'organisation au travail (et/ou) télétravail d'une entreprise. Ce colloque se déroulera sur deux jours. Ce colloque se veut un lieu de rencontres, d'échanges et de débats entre experts, professionnels, institutionnels, associations, enseignants-chercheurs et doctorants qui s'appuie sur des cas concrets réalisés ou en cours de réalisation sur les espaces territoriaux locaux, régionaux, nationaux ou internationaux. Les langues officielles du colloque sont l'anglais et le français.



DATES A RETENIR

- 3 octobre 2022 : Date de retour des résumés étendus
- 8 novembre 2022 : Date limite d'inscription au congrès
- 15 novembre : Édition du programme
- 1 et 2 décembre 2022 :

Colloque International à l'ISCID-CO Longuenesse, Université du Littoral Côte d'Opale

PRESIDENCE DE L'ORGANISATION

- M. Hassane Sadok, Président de l'Université du Littoral Côte d'Opale (ULCO)
- M. Eric Vernier, Directeur de l'ISCID-CO, Université du Littoral Côte d'Opale (ULCO), Dunkerque
- Mme Jeanne-Marie Wailly, Directrice adjointe de l'ISCID-CO, Université du Littoral Côte d'Opale (ULCO), Longuenesse
- M. Mohamed Hicham Hamri, Directeur de L'ENCG Université Ibn Zohr, Agadir
- M. Youssef El Wazani, Doyen de la Faculté d'Economie et de Gestion, Guelmim
- Mme. Latifa Barbara, Directrice par intérim de MDI Algiers, Algérie



RESPONSABLES DE L'ORGANISATION

- Nathalie Bétourné, Directrice des chaires de l'ISCID-CO, Université du Littoral Côte d'Opale (ULCO), Longuenesse
- Malika Souaf, Directrice du laboratoire MAPES, Université Ibn Zohr, Agadir, Maroc

COMITE SCIENTIFIQUE

- Abdelmalek Boussaid, MDI Algiers, Algérie
- Ait Bihi Abdelhamid, Université Ibn Zohr, Agadir, Maroc
- Ait Hida Abdellatif, Université Ibn Zohr, Agadir, Maroc
- Amajid Ghizlane, Université Ibn Zohr, Agadir, Maroc
- Angade Khadija, Université Ibn Zohr, Agadir, Maroc
- Anoualigh Jamaa, Faculté d'Économie et de Gestion, UIZ, Guelmim
- Bétourné Nathalie, ISCID-CO, Université du Littoral Côte d'Opale
- Creusier Jordan, Université du Littoral Côte d'Opale
- Dokou Gérard, Université du Littoral Côte d'Opale
- Driouch Salah, Faculté d'Économie et de Gestion, UIZ, Guelmim
- Duchateau Guillaume, Université du Littoral Côte d'Opale
- Duchateau Willy, Université du Littoral Côte d'Opale
- El Bakkouri Bouchra, Université Ibn Zohr, Agadir, Maroc
- El Kaissouni Hicham, Université Ibn Zohr, Agadir, Maroc
- El Kourchi Baba, Faculté d'Économie et de Gestion, UIZ, Guelmim
- Gibout Christophe, Université du Littoral Côte d'Opale
- Hurdiel Rémy, Université du Littoral Côte d'Opale
- Laich El Mestapha Hamid, Faculté d'Économie et de Gestion, UIZ, Guelmim
- Lakdhar Benaissa, MDI Algiers, Algérie
- Le Blanc Antoine, Université du Littoral Côte d'Opale
- Lebreton Florian, Université du Littoral Côte d'Opale
- Ma El Ainin Cheikh Naama, Faculté d'Économie et de Gestion, UIZ, Guelmim
- Mekkaoui Soumiya, Université Ibn Zohr, Agadir, Maroc
- Minet-Latalle Catherine, Université du Littoral Côte d'Opale
- Moreil Sophie, Université du Littoral Côte d'Opale
- Munoz Laurence, Université du Littoral Côte d'Opale
- Omar El Amili, Université Ibn Zohr, Agadir, Maroc
- Pallantza Dimitra, Université d'Artois
- Souaf Malika, Université Ibn Zohr, Agadir, Maroc
- Sudre David, Université du Littoral Côte d'Opale
- Thouement Amélie, Université Littoral Côte d'Opale
- Wailly Jeanne-Marie, ISCID-CO, Université du Littoral Côte d'Opale

COMITE D'ORGANISATION

- Aboulfaraj Abdelouahed, Enseignant sport, ENCG Agadir, Université Ibn Zohr
- Colin Amandine, Département du Nord
- Darques Hubert, CAPSO
- Debate Bertrand, ISCID-CO, Université du Littoral Côte d'Opale
- Khan Aaisha-arbab, ATER ISCID-CO, Université du Littoral Côte d'Opale
- Minet-Latalle Catherine, Université du Littoral Côte d'Opale
- Ozouf Karine, Responsable Enseigne, Altavia Paris
- Pelczyk Ludovic, Directeur du Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS 62)
- Snini Laila, Université Ibn Zohr, Maroc
- Tcham Mehdi, Doctorant Ibn Zohr, Maroc



MODALITES DE PARTICIPATION

Les résumés étendus doivent être envoyés au plus tard le 3 octobre 2022 par email à l'adresse suivante :

colloque@iscid-co.fr

Sous forme de fichier électronique (Word pour Windows.doc ou .RTF).

FRAIS D'INSCRIPTION

- 100 euros pour les enseignants et les professionnels
- 75 euros pour les étudiants
- 25 euros pour les conférences et tables rondes en ligne

Ces frais couvrent la participation aux activités du congrès, la restauration sur place (déjeuner et pauses café) ainsi que la documentation du congrès (sur clé USB).

PUBLICATION

Les textes complets de toutes les communications acceptées et présentées lors du congrès comportant des recherches abouties seront publiés, selon le thème abordé, dans une des revues partenaires du Congrès (revue VSE (Vie et Sciences de l'Entreprise, PNM Review, Revue Management, Revue RISO)).

INSTRUCTIONS AUX AUTEURS

- Envoi des résumés étendus : **avant le 3 octobre 2022**
- Les résumés étendus doivent comporter le titre de l'article, le nom de l'auteur, sa fonction, ses coordonnées complètes (adresse professionnelle et personnelle, téléphone, télécopie, e-mail) indiquer quelques mots-clés (en français et en anglais) caractérisant le mieux votre article.
- Les résumés étendus feront l'objet d'une évaluation anonyme par deux lecteurs et la réponse aux auteurs sera donnée avant le 31 octobre 2022.